
Infirmier de classe normale - Externe

Métier

- Secteurs d'activité

Affecté auprès d'établissements de santé, scolaires ou d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées, l'infirmier participe, en collaboration avec une équipe de professionnels, à mettre en œuvre des projets de soins pour les patients. Il veille à appliquer de manière rigoureuse les prescriptions du médecin et à surveiller les problèmes de santé physique et/ou psychique des malades. L'un des rôles importants de l'infirmier est d'établir une bonne communication avec les patients et leurs familles, d'être à leur écoute et de leur offrir un soutien et un accompagnement psychologiques.

Parmi ses tâches on retrouve : les prises de sang, les poses de perfusions, pansements, piqûres, calcul des doses, administration des médicaments, surveillance des effets du traitement et de l'évolution de la maladie, mais aussi la présence permanente auprès des malades.

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

- Perspectives de carrière

Peuvent être nommés infirmiers de classe supérieure, après inscription sur un tableau d'avancement, les infirmiers de classe normale ayant atteint le cinquième échelon de leur grade et comptant au moins dix ans de service effectifs dans le cadre d'emplois.

Le nombre d'infirmiers de classe supérieure ne peut être supérieur à 30 % du nombre des infirmiers de classe normale et de classe supérieure. Le grade d'infirmier territorial de classe normale comprend huit échelons.

Le grade d'infirmier territorial de classe supérieure comprend six échelons.

- Qualités requises

Être âgé d'au moins 16 ans.

- Conditions d'accès

Le concours sur titre avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

- Soit du diplôme d'État d'infirmier
- Soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
- Soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours sociaux.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur